

Département de la Manche
Mairie
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46
mairienicorps@orange.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

JEUDI 29 OCTOBRE 2020

A 20 H 30

à la Mairie

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2020,
- 3- Budget communal / Décision modificative n°1,
- 4- Procès-verbal commission d'appel d'offres mission maîtrise d'œuvre création d'un nouveau quartier / Approbation,
- 5- Convention d'assistance technique pour l'entretien de la station d'épuration / Renouvellement avec la SAUR,
- 6- Convention cadre services numériques avec Manche Numérique / Autorisation,
- 7- Tarifs restauration scolaire de Coutances / Actualisation,
- 8- Questions diverses

Fait à Nicorps, le 22 septembre 2020
Le Maire, Yves LEMOUTON

